Remboursement 100 pour 100 santé

Par AM74		

Bonjour,

Suite a des soins dentaire reconnue par la CPAM, mon assurance complémentaire ma remboursé que 50 % du montant et le médecin consultant de l'assurance ne veut rien savoir ,malgré plusieurs

lettre de mon chirurgien dentiste lui expliquant, que malgré sont refus il ont l'obligation de règlement vu l'accord de la CPAM.

Pourriez-vous m'informer sur la procédure à suivre.

Merci.

Par chaber

Bonjour

Votre dentiste a-t-il établi un devis que vous avez soumis à votre mutuelle?

https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/soins-protheses-dentaires-optique-audition/soins-dentaires-comprendre-le-100-sante